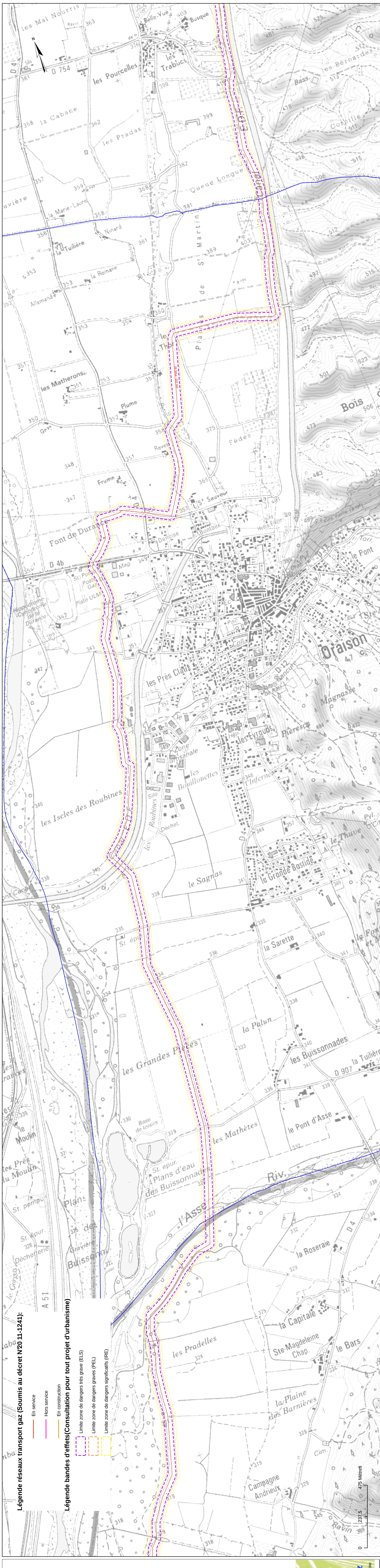




Gaz Naturel Haute pression

Extrait du plan cadastral

1 : 10000ème

Commune de Oraison (04143)

COLLECTIVITES ou PARTICULIERS POUR VOTRE SECURITE

- ◆ Tout projet portant sur l'urbanisme dans les bandes d'effets nécessite une consultation de GRTgaz la plus en amont possible, à l'adresse indiquée ci-après afin d'évaluer la compatibilité.
- ◆ Avant tous travaux et projets à proximité des canalisations, vous devez les déclarer conformément au décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 soit par Internet sur le site www.protege.fr
- ◆ ou aide à la déclaration par Téléservice sur le site : www.reseauxet-canalisation.gouv.fr
- ◆ Déclaration de projet de travaux D.T (au stade du projet)
- ◆ Déclaration de projet de travaux D.I.C.T (10 jours avant les travaux, jours fériés compris)
- ◆ Déclaration d'intervention de Commencement de Travaux D.I.C.T (10 jours avant les travaux, jours fériés compris)

Direction Régionale de l'Énergie
13317 MARSEILLE CEDEX 15
Tel: 04 91 28 34 21

Mise à jour du 20/06/2013 - Scan IGN - copie ou reproduction interdite